AVA

Avocats Victimes Avignon

Les 1ers et 3èmes mardis du mois, le Barreau d'AVIGNON vous propose l'AVA Avocats Victimes Avignon.

L'AVA est une permanence gratuite, confidentielle et sans rendez-vous au service des victimes, afin de leur garantir écoute, conseil et accompagnement juridique.

Nos missions

- Vous informer sur vos droits
- Vous aider à porter plainte
- Vous aider à constituer vos dossiers et démarches
- Vous conseiller et vous accompagner devant les juridictions
- Vous orienter vers les services adaptés à votre situation

À qui s'adresse AVA ?

- Victimes d'infractions pénales : violences, harcèlement, agressions, vols, etc.
- Victimes d'accidents de la circulation
- Victimes d'accidents médicaux ou d'erreurs de responsabilité médicale
- Victimes d'accidents du travail
- Majeurs protégés
- Personnes en situation de handicap

Modalités pratiques

Assurée par des avocats expérimentés et spécialement formés

Ligne téléphonique :
Ordre des Avocats
d'AVIGNON
04 90 86 22 39

Accueil physique :
Bureau du Bâtonnier
Ordre des Avocats
Tribunal judiciaire
d'AVIGNON

Les 1ers et 3èmes mardis du mois de 14h à 16h30

ORDRE DES AVOCATS Avignon

Avocats Victimes Avignon
Ordre des Avocats
Tribunal judiciaire
2 Boulevard Limbert - 84000 AVIGNON
04 90 86 22 39

Gratuit
Confidentiel
Sans rendez-vous

AVA
Avocats Victimes Avignon